Veille citoyenne d'information sur les OGM et les semences

AFRIQUE DU SUD – Rejet de la pomme de terre transgénique

Par Christophe NOISETTE

Publié le 30/11/2009, modifié le 18/03/2026

Le Conseil exécutif pour les OGM du gouvernement sud-africain vient de rejeter la demande d'autorisation commerciale d'une pomme de terre transgénique - demande portée par Conseil pour la Recherche Agricole (Agriculture Research Council, ARC) - précisant que cette PGM posait de nombreux problèmes de biosécurité, de sécurité sanitaire et économiques [1]. Cette pomme de terre, SpuntaG2, a été modifiée pour lutter contre la teigne de la pomme de terre (Phthorimaea operculella). Les questions économiques soulevées par les experts du ministère de l'Agriculture concernent notamment l'absence de ségrégation des filières. Autre raison invoquée : cette pomme de terre GM ne devrait pas permettre aux agriculteurs de réduire leur facture d'intrants : la teigne de la pomme de terre n'est pas un ravageur important en Afrique du Sud, et les agriculteurs devront donc, de toute façon, utiliser d'autres pesticides pour traiter leur champ contre d'autres ravageurs. Le comité précise que les petits agriculteurs sont plus préoccupés par le manque d'eau et d'engrais que par la teigne.
« Il s'agit probablement de la victoire la plus importante de ma carrière. Pour un gouvernement pro-OGM, refuser une autorisation commerciale pour des questions de sécurité est tout à fait novateur », a déclaré Mariam Mayet, directrice du Centre pour la Biosécurité.
L'entreprise Potatoes South Africa, McDOnald's, et le distributeur Pick n'Pay ont tous trois émis des critiques vis-à-vis du projet de l'ARC, précisant que les consommateurs ne souhaitaient pas d'OGM dans leur assiette. Ils soulignent aussi l'absence d'étiquetage des OGM en Afrique du Sud. Une telle autorisation ne permettrait plus d'offrir avec certitude des menus exempts d'OGM à leurs clients [2]. Cette attitude n'a pas toujours été celle de Potatoes SA : dans un document de 2002, cette entreprise vantait en effet les innovations biotechnologiques de l'ARC. Leur vision des OGM a-t-elle changé réellement ou s'agit-il d'un phénomène de mode, passager ?
L'ARC a fait appel de la décision et le jugement devrait être publié courant février 2010.

[1] Minutes de la réunion du Conseil exécutif sur les OGM : http://www.nda.agric.za/doaDev/side...

[2] http://www.biosafetyafrica.net/inde...

Adresse de cet article : https://infogm.org/afrique-du-sud-rejet-de-la-pomme-de-terre-transgenique/